

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-22611/DENV

Nouméa, le 23 JUIL. 2014

Le Directeur

à

Président du GIE BEHP Environnement
BP 10613
98805 Nouméa Cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - exploitation, par le GIE BEHP Environnement, d'une activité de stockage temporaire d'huiles usagées et d'aire de lavage dans la zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa

Référence : dossier reçu le 09 juillet 2014

Pièces jointes : - un avis d'ouverture d'enquête publique simplifiée
- accusé réception de l'avis

Monsieur le président,

Faisant suite à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier a été déclaré complet et régulier par l'inspection des installations classées au regard des dispositions de l'article 413-42 du code de l'environnement.

Il va en conséquence être procédé à l'enquête publique simplifiée réglementaire correspondante dans la commune de Nouméa ainsi qu'à la consultation administrative.

A cet effet, il convient que vous me fassiez parvenir 2 exemplaires supplémentaires sous format papier et 4 exemplaires sous format informatique du dossier.

Pour la bonne information du public, vous devez procéder, à l'affichage sur le site prévu pour l'installation d'un panneau d'au moins 1,2 mètre par 0,8 mètre, visible de la voie publique, comportant en caractères apparents les indications suivantes :

- nom du demandeur,
- adresse de son siège social,
- nature de l'activité envisagée et mention de la réglementation applicable,
- référence cadastrale du lieu d'implantation,
- rubriques de la nomenclature concernées,
- mairie du lieu d'implantation où pourra être consulté le dossier de demande de manière à assurer une bonne information du public.

L'affichage doit être maintenu jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique simplifiée, **le lundi 15 septembre 2014.**

Sous ce pli, vous trouverez le texte de l'avis d'ouverture de l'enquête publique simplifiée relative à la demande d'autorisation simplifiée d'exploiter susvisée que vous devez :

- faire paraître dans les deux journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales (Les Nouvelles Calédoniennes et Télé 7 jours), au moins une insertion dans chacun ;
- faire annoncer par au moins un communiqué radiodiffusé sur les ondes de la radio de votre choix.

Ces modalités d'affichage et de publicité devront être effectuées par vos soins **avant le lundi 11 août 2014 c'est-à-dire au moins huit jours** avant l'ouverture de l'enquête prévue le **mardi 19 août 2014**.

Vous voudrez bien adresser à la direction de l'environnement – service de la prévention des pollutions et des risques- bureau de l'environnement industriel et des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 - 98849 Nouméa Cedex, les documents suivants, **avant le début de l'enquête** :

- les pages entières des journaux habilités dans lesquelles a paru l'avis ;
- une pièce justificative relative à la radiodiffusion du communiqué ;
- une pièce justificative de l'affichage du panneau sur le site prévu de l'installation.

J'attire votre attention sur le caractère obligatoire de ces publicités dans les délais précisés.

Toute anomalie dans le déroulement de ces publicités serait en effet susceptible de remettre en cause l'ensemble de la procédure administrative engagée pour votre demande et rallongerait notablement son instruction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP LI

98849 NOUMEA CEDEX

*Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations
classées pour la Protection de l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus :

Je soussigné(e) _____

Qualité de : _____

Accuse réception de l'avis d'ouverture de l'enquête publique simplifiée relative à l'exploitation, par le GIE BEHP Environnement, d'une activité de stockage temporaire d'huiles usagées et d'aire de lavage dans la zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa

En date du _____

Signature

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SIMPLIFIÉE

Une enquête publique simplifiée relative à l'exploitation, par le GIE BEHP Environnement, d'une activité de stockage tampon d'huiles usagées et d'aire de lavage dans la zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa, est ouverte pour une durée de 4 semaines à compter du mardi 19 août 2014 et clôturée le lundi 15 septembre 2014 à 15 heures 30.

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier de l'enquête les jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau de l'environnement industriel et des installations classées pour la protection de l'environnement – direction de l'environnement de la province Sud (téléphone : 20.34.33) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie de Nouméa (téléphone : 27.31.15) – 16 rue du Général Mangin, de 7 heures 15 à 15 heures 30.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nouméa, ou par lettre simple ou recommandée adressée à la direction de l'environnement – service de la prévention des pollutions et des risques – bureau de l'environnement industriel et des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Cadre réservé au visa de l'administration

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

Le directeur de l'environnement